

**Rapport prises de parole**  
**Conseil municipal du 17 mai 2021**  
**Bureau des élus du groupe de la minorité**

<b>N°</b>	<b>Délibération - décisions</b>	<b>Prise de parole Nom de l'élue(e)</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Votes des élus du groupe</b>
<b>1</b>	<p><b><u>Vœu pour l'organisation d'une consultation en Loire Atlantique au sujet de la réunification de la Bretagne</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>EMET LE VOEU</b> que les électeurs du département de la Loire-Atlantique soient consultés sur leur souhait ou non de rejoindre la région Bretagne,</p> <p><b>DEMANDE</b> au Gouvernement d'initier le processus législatif qui permettra d'organiser cette consultation.</p>	<p><b><u>Richard ROUXEL :</u></b></p>          <p><b><u>Corentin POILBOUT :</u></b></p>          <p><b><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></b> <b>(Réponse à Bernard CROGUENNEC)</b></p>	<p>- Je réponds favorablement à la demande initiée par l'association A la Bretonne.</p> <p>- Débat entretenu par Bretagne réunie depuis et que je tiens à remercier de n'avoir rien lâché face au centralisme parisien.</p> <p>- La Loire-Atlantique est objectivement bretonne.</p> <p>- Un référendum exige toutefois un temps long pour un résultat incertain, aucune garantie démocratique.</p> <p>- J'é mets le souhait de faire entendre une voix beaucoup + forte sur le sujet.</p> <p>- La Loire-Atlantique doit retrouver sa région d'appartenance naturelle.</p> <p>- Délibération qui est un acte + symbolique qu'avec une véritable portée opérationnelle</p> <p>- Délibération qui est le fruit d'une délibération commune</p> <p>- La Bretagne à 5 est une logique historique, une identité bien vivante, une émotion qui résonne fort, une évidence économique, une évidence géographique.</p> <p>- J'é mets le souhait que la délibération porte un vœu : sur la forme (déjà proposé dans la délibération) et sur le fond avec l'expression de l'amour briochin vis à vis d'une Bretagne réunie à 5, à l'image d'autres communes bretonnes.</p> <p>- La Creuse et la Vendée ne sont pas dans la même région</p> <p>- Former ce vœu ne pose aucune difficulté</p>	<b><u>7 POUR</u></b>

2	<p><b><u>Budget participatif 2021 - Vote du règlement</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>APPROUVE</b> la mise en place du budget participatif 2021 pour une enveloppe de 50 000€,</p> <p><b>APPROUVE</b> les termes du règlement,</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.</p>	<p><b><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></b></p> <p><b><u>Richard ROUXEL :</u></b></p> <p><b><u>Corentin POILBOUT :</u></b></p>	<p>- Demande au nom de la minorité et soumet au conseil municipal de mettre en exergue et en amont de toutes les délibérations qui vont accorder des subventions aux associations, une clause qui figurera dans toutes les conventions et arrêtés de subvention et mentionnera : Les bénéficiaires des subventions qui sont versées par la ville doivent respecter les valeurs de la république.</p> <p>- Saint-Brieuc s'engage dans la participation des citoyens aux décisions politiques, belle école de la démocratie.</p> <p>- Le pouvoir d'agir des briochines et briochins n'a jamais été aussi important (réseaux sociaux et élans de solidarité).</p> <p>- Il faut toutefois être vigilant à ce que ça ne se retourne pas contre les associations, il faut également être vigilant sur la nature des projets.</p> <p>- Pas certain non plus que cela améliore les politiques publiques.</p> <p>- Aujourd'hui, ce n'est pas la principale préoccupation des + modestes qui se préoccupent davantage de leurs fins de mois et moins de l'espace public.</p> <p>- Rejoint les préoccupations de Richard ROUXEL et de l'avis des comités de quartiers : Saint-Brieuc s'est construit sur ses comités de quartiers qui constituent des éléments forts de la démocratie locale.</p> <p>- Je crains que la démocratie participative se réduise à un exercice de l'autocratie.</p> <p>- Enveloppe de 50 000 € exposée à titre expérimental mais qui en réalité est principalement d'ordre budgétaire.</p> <p>- Fait une proposition alternative : organiser une conférence des comités de quartiers qui serait décisionnaire avec une enveloppe sur tout le mandat et une meilleure visibilité avec des perspectives.</p>	<p><b><u>7 ABSTENTIONS</u></b></p>
3	<p><b><u>Jeunesse - Concours initiatives et projets de jeune - Bourses</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p>	<p><b><u>Marina ANDRE :</u></b></p>	<p>- Le groupe de la minorité soutient toute initiative dans l'accompagnement des jeunes.</p> <p>- Question à M. le Maire : Quels sont les critères sur lesquels vous</p>	<p><b><u>7 POUR</u></b></p>

<p><b>DECIDE</b> de valider les attributions de bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 000 € pour le projet d'épicerie solidaire étudiante</b>, portée par l'association Armor STAPS, représentée par son Président Kylian Keranguyader ;</li> <li>• <b>1 000 € pour le projet « Kwestion »</b>, porté par Pedro Melin De Almeida ;</li> <li>• <b>500 € pour le projet « Bask'Aprem »</b>, porté par Saïdina Saïd ;</li> <li>• <b>500 € pour le projet de pièce de théâtre parlant de l'autisme, porté par le collectif « Les Invisibles »</b>, représenté par Louann Larvol ;</li> <li>• <b>500 € pour le projet de long-métrage amateur</b>, porté par Victorine Juguet.</li> </ul> <p><b>PRECISE</b> que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de la Ville.</p>	<p><b><u>Stéphanie STENTZEL-LC</u></b> (en réponse à Bernard CROGUENNEC)</p> <p><b><u>Richard ROUXEL :</u></b> (suite réponse B. CROGUENNEC)</p> <p><b><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></b></p>	<p>faites le choix de l'attribution des bourses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formule une proposition au nom du groupe, de faire entrer dans le jury un des élus du groupe de la minorité.</li> <li>- Je fais partie de la société civile avec une sensibilité assez large et on lui demande de ne pas tout mélanger</li> <li>- Il y a des sujets qui nous rapprochent, nombre de sujets avec lesquels nous sommes d'accord avec le groupe de la majorité et en désaccord et on s'en explique.</li> <li>- Rien de + à ajouter sauf à attiser des choses qui me désespère dans l'action publique</li> </ul> <p>Appuie Richard ROUXEL, je me désole que M.CROGUENNEC mélange tout, le débat du conseil municipal, les régionales et les cantonales, ce n'est pas le lieu.</p>	
<p><b>4</b></p> <p><b><u>Vie Associative - Associations multi-secteurs - Subventions de fonctionnement, exceptionnelles et aides à l'emploi 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DÉCIDE</b> le versement au titre de l'année 2021, des subventions de fonctionnement, des subventions exceptionnelles et d'aides à l'emploi suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Amicale Laïque Saint-Brieuc : 142 535 €</b>, avec un solde à verser de <b>89 664 €</b></li> <li>✓ <b>Club Olympique Briochin : 13 143 €</b></li> <li>✓ <b>Comité des Quartiers de la Croix Saint-Lambert : 143 225 €</b>, avec un solde à verser de <b>90 019 €</b></li> <li>✓ <b>Le Cercle Croix Saint-Lambert : 245 363 €</b>, avec un solde à verser de <b>159 369 €</b></li> <li>✓ <b>Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor : 26 600 €</b>, avec un solde à verser de <b>15 890 €</b></li> <li>✓ <b>MJC du Plateau : 250 508 €</b>, avec un solde à verser de <b>163 302 €</b></li> <li>✓ <b>FRMJC : 65 010 €</b> au titre de l'aide à l'emploi pour le poste de Directeur de la MJC du Plateau</li> </ul>	<p><b><u>Richard ROUXEL :</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je me réjouis que le soutien aux associations soit pérennisé. Elles assurent un rôle et une mission éducative incontestable qu'on entend soutenir.</li> <li>- On a la chance de pouvoir compter sur des associations structurées et professionnalisées.</li> <li>- On mesure au quotidien ce qu'elles apportent à nos concitoyens</li> <li>- Je trouve bien travailler en commission et les services ont très bien préparé le terrain.</li> <li>- Je pense qu'il sera important de prolonger le travail de la commission d'attribution des subventions par une rencontre sur l'évaluation des termes de la convention pluriannuelle.</li> </ul>	<p><b><u>7 POUR</u></b></p>

	<p>✓ Unvsti : 25 423 €  ✓ AS Ginglin Cesson : 13 500 €</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de 635 320 €, seront prélevés sur le budget de la Ville.</p>			
5	<p><b><u>Vie Associative - Aides à l'emploi associatif 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p>DÉCIDE conformément au tableau annexé, l'attribution au titre de l'année 2021, de subventions aux associations au titre des emplois aidés par la Ville et le Conseil Départemental, pour un montant total de <b>83 013 €</b>.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de <b>83 013 €</b>, seront prélevés sur le budget de la Ville.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
6	<p><b><u>Vie Associative - Subventions de fonctionnement et exceptionnelles 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p>DÉCIDE l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations, conformément au tableau annexé, pour un montant total de <b>9 195 €</b>.</p> <p>DÉCIDE l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations citées ci-dessous, pour un montant total de <b>1 850 €</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>100 €</b> à l'Amicale du quartier du Grand Ginglin, pour l'organisation de deux vide greniers au cours de l'été 2021 ;</li> <li>- <b>550 €</b> au Comité de quartier Hellio Billy, pour l'organisation de deux évènements, Couleurs Billy et Hellio Billy en Fête ;</li> <li>- <b>200 €</b> à l'association Sauvons la plage du Valais,</li> </ul>	<b><u>Valérie ROOS :</u></b>	<p>- On voit de temps en temps des subventions exceptionnelles pour l'association Vélo Utile</p> <p>- Question à M.le Maire : est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir une vision + claire sur la totalité du budget qui leur est alloué sur l'année ou avoir une convention générale ?</p>	<b><u>7 POUR</u></b>

	<p>pour l'organisation d'animations sur la plage du Valais ;</p> <p>- <b>1 000 €</b> à l'association Vélo Utile, pour l'organisation de la journée « Osez partir à vélo ».</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires, d'un montant total de <b>11 045 €</b>, seront prélevés sur le budget de la Ville.</p>			
<b>7</b>	<p><b><u>Sport - Subventions de fonctionnement et exceptionnelles 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles aux associations sportives locales pour l'année 2021, conformément aux tableaux n°1 et n°2 annexés, pour un montant total de <b>555 810€</b>, avec un solde à verser de <b>455 587 €</b>, au regard des acomptes de subventions déjà votés lors des précédentes séances du Conseil Municipal.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer les conventions financières dont le montant total de subvention dépasse <b>23 000 €</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cesson Volley Saint-Brieuc Côtes d'Armor,</li> <li>- La bretonne gymnique club,</li> </ul> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires, d'un montant total de <b>455 587 €</b>, seront prélevés sur le budget de la Ville.</p>	<p><b><u>Corentin POILBOUT :</u></b></p> <p><b><u>Richard ROUXEL :</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je salue que vous soyez fidèle à l'engagement pris par Marie-Claire DIOURON, effectivement le stade briochin est important pour Saint-Brieuc et rend si fiers les briochins d'appartenir à ce territoire.</li> <li>- La ville pallie toutefois de la carence de l'agglomération. Dans ce sport d'élite la responsabilité de l'agglomération serait d'aller plus loin tant sur le fonctionnement que sur l'investissement au niveau du stade briochin.</li> <li>- Je souscris pleinement aux propos de Corentin POILBOUT</li> <li>- On est dans le sport d'élite mais dans un entre-deux</li> </ul>	<b><u>7 POUR</u></b>
<b>8</b>	<p><b><u>Office des Retraités Briochins - Subvention 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution d'une subvention à l'Office des Retraités Briochins de <b>40 000 €</b> pour l'année 2021,</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65 – fonction 61 – compte 6574.</p>	<p><b><u>Stéphanie STENTZEL-LC</u></b></p> <p><b><u>Corentin POILBOUT :</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On demande à l'ORB de faire un effort très important (plus de - 50% de baisse de la subventions), j'espère qu'on oubliera pas cette association lors du renouvellement de la convention en décembre car c'est un pilier en soutien aux personnes âgées et qui répond toujours présente.</li> <li>- L'ORB a une trésorerie qui lui permet d'assurer cette coupe si elle est ponctuelle (à l'effort de solidarité)</li> <li>- Une association qui a toujours été très bien gérée et attentive à l'argent public et n'a jamais été dispendieuse.</li> <li>- Pour autant, ce ne peut être une situation pérenne car ce serait sanctionner une bonne gestion.</li> </ul>	<b><u>7 ABSTENTIONS</u></b>

		<p><b>Richard ROUXEL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- J'ai cru comprendre que l'annonce avait été brutale.</li> <li>- L'ORB remplit quasiment un service public municipal et émane d'une initiative communale.</li> <li>- Vigilance donc sur l'avenir à ce qu'on puisse assurer la pérennité de l'association.</li> <li>- L'ORB c'est le service public de nos aînés</li> <li>- Ce n'est pas le principe de cette baisse qui me pose question c'est visiblement l'annonce et l'importance de cette baisse.</li> <li>- Question à M.le Maire : Est-ce que ce sera vraiment exceptionnel ou est-ce que l'ORB doit se préparer à manger du pain noir les années prochaines ?</li> </ul>	
<p><b>9</b></p> <p><b><u>Jeunesse - Subventions de fonctionnement et exceptionnelle 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution des subventions de fonctionnement présentées ci-dessous, pour les associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse, représentant un montant total de <b>29 400 €</b> pour l'année 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Beauvallon <b>8 600 €</b></li> <li>- Police Sport Prévention <b>2 800 €</b></li> <li>- Amicale Laïque Centre de vacances <b>18 000 €</b></li> </ul> <p><b>DECIDE</b> l'attribution d'une subvention exceptionnelle de <b>500 €</b> à l'association Aglaé.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de la Ville, chapitre 65 compte 6574 fonction 523 sous-compte 03476 de l'exercice budgétaire en cours.</p>	<p><b>Corentin POILBOUT :</b></p> <p><b>Richard ROUXEL :</b></p> <p><b>Corentin POILBOUT :</b> (en réponse à Rachid DYDA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La baisse de la subvention de l'association Police Sport Prévention m'interpelle et les explications m'interpellent encore +, baisser au simple motif que c'est une association départementale me semble surréaliste et inefficace.</li> <li>- Police Sport Prévention est une association des fonctionnaires de Police qui concerne bien le commissariat de St Brieuc et éventuellement celui de Plérin.</li> <li>- C'est un coup de canif porté aux relations partenariales entre la ville de Saint-Brieuc et le commissariat de Saint-Brieuc.</li> <li>- Je connais les mission de prévention et de protection de l'enfance de l'association Beauvallon mais je n'ai pas bien compris quelles étaient les activités ciblées dans le cadre des subventions ?</li> <li>- Remarque : J'entends bien les critères de mixité mais je pense qu'on peut se fourvoyer à retenir le rapport homme/femme sur des sujets aussi sensibles.</li> <li>- Question : Y a-t-il eu des discussions avec l'association pour qu'ils participent davantage à la cohésion sociale et au bon climat entre force de l'ordre et les briochins dans les différents quartiers ?</li> </ul>	<p><b><u>7 ABSTENTIONS</u></b></p>
<p><b>10</b></p> <p><b><u>Développement Économique - Attribution de subventions de fonctionnement &amp; exceptionnelles</u></b></p>			<p><b><u>7 POUR</u></b></p>

<p><u>2021</u></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations suivantes pour un montant global de <b>15 450 €</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 450 € à la Confrérie de la Coquille Saint-Jacques,</li> <li>- 13 000 € à l'Union du Commerce / Boutik'N'Co,</li> <li>- 2 000 € à l'Ordre des Avocats au Barreau de Saint-Brieuc pour l'organisation du Colloque de la Saint-Yves.</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes pour un montant global de <b>1 030,00 €</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 030,00 € à l'Union du Commerce / Boutik 'Nco pour la réparation de la sonorisation de centre-ville.</li> </ul> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget 2021 de la Ville Direction du Développement, d'Urbanisme et des Affaires Économiques au chapitre 65 – compte 6574 – fonction 90 – sous-compte 01633.</p>			
<p><b>11</b> <u><b>Education enfance loisirs - Subventions 2021 aux associations</b></u></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 545 € à l'association Diwan Bro Sant Brieg</li> <li>- les subventions suivantes au bénéfice des accueils de loisirs associatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Loisirs Pluriel : 15 768 € <ul style="list-style-type: none"> <li>○ soutien au fonctionnement : 10 000 €</li> <li>○ accueil des enfants briochins : 5 768 €</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>avec un solde à verser de 3 365€</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dudi Sant-Brieg : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ accueil des enfants briochins : 515 €</li> </ul> </li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> les termes de l'avenant annexé, prorogeant pour l'année 2021 la convention</p>	<p><u><b>Richard ROUXEL</b></u> :</p>  <p><u><b>Corentin POILBOUT</b></u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'agissant de l'école Diwan, on se félicite du soutien à cette école</li> <li>- En aparté : concernant l'accompagnement dans le cadre du plan de relance de l'État sur le développement du numérique à l'école, de manière générale, j'espère qu'on aura le même souci pour tous nos enfants.</li> <li>- Je suis rassuré de savoir que les ressources financières des familles dans ces écoles privées ne sont pas des obstacles à leur entrée dans ces écoles, chose à laquelle je suis sensible au nom de mes principes républicains.</li> <li>- Je m'interroge toutefois sur l'origine géographique des élèves à Diwan et j'aspire à ce qu'il n'y ait pas de différence de traitement entre les écoles sous contrat.</li> <li>- Diwan est l'école privée la + aidée à Saint-Brieuc depuis très longue date, c'est un acte militant de Saint-Brieuc de favoriser l'immersion, la langue bretonne et son identité.</li> </ul>	<p><u><b>7 POUR</b></u></p>

	<p>d'objectifs et de moyens signée par l'association Dudi Sant Brieg.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ledit avenant.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chapitre 65 - compte 6574 - fonction 213, en ce qui concerne l'association Diwan Bro Sant Brieg ;</li> <li>- Chapitre 65 - compte 6574 - fonction 421 - sous compte 00463 en ce qui concerne les subventions d'aide à l'accueil des enfants briochins en accueil de loisirs.</li> </ul>		<p>- Je rejoins Richard Rouxel quand il évoque une dichotomie de traitement insupportable entre les écoles privées et Diwan.</p> <p>- Il serait temps que les autres communes du territoire participent à son fonctionnement.</p>	
12	<p><b><u>Associations sociales à caractère humanitaire : Les Restaurants du Coeur, le Secours Populaire, la Croix Rouge - Subvention 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution de subventions pour un montant total de <b>43 500 €</b> au titre des subventions de fonctionnement, ci-dessous, pour l'année 2021 :</p> <p>Les Restaurants du Cœur : € 29 500 €  Le Secours Populaire : 7 000 €  La Croix Rouge : 7 000 € 7 000 €</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65 – fonction 520 – compte 6574 du budget de la Ville.</p>	<b>Stéphanie STENTZEL-LC</b>	<p>- Sur la question des Restos du cœur, on a entendu dire qu'ils avaient des difficultés par rapport à leurs locaux (en recherche de nouveaux locaux), j'aurai donc voulu savoir si ils vous avaient contacté pour essayer de trouver des solutions ?</p>	<b><u>7 POUR</u></b>
13	<p><b><u>Autres associations du secteur social - subventions 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution des subventions pour un montant total de <b>18 500,00 € au titre des subventions de fonctionnement et 1 500,00 € au titre des subventions exceptionnelles</b>, conformément au tableau annexé ;</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65 – fonction 520 – compte 6574 du budget</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>



	de la Ville.			
<b>14</b>	<p><b><u>Promotion Santé - Subventions de fonctionnement et exceptionnelle 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution de fonctionnement aux associations conformément au tableau n°1 annexé, pour un montant total de <b>12 150 €</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AGLAE « Armor Gay Lesbienne Aide et Écoute » d'un montant global de <b>500 €</b>.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires, d'un montant total de 12 650 €, seront prélevés sur le budget de la Ville, chapitre 65-fonction 510-compte 6574.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
<b>15</b>	<p><b><u>Amicale des Employés Municipaux / Centre Communal d'Action Sociale / Ville de Saint-Brieuc – Convention 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>APPROUVE</b> les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Ville, le CCAS et l'Amicale des Employés Municipaux de Saint-Brieuc.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prélevés au budget sur le chapitre 65, fonction 020, compte 6574.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
<b>16</b>	<p><b><u>Culture – Subventions de fonctionnement et exceptionnelles 2021 – 1ère tranche</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DÉCIDE</b> l'attribution des subventions figurant dans le tableau annexé, représentant un montant total de <b>1 470 150 €</b>, avec un montant restant à verser de <b>993</b></p>	<b><u>Corentin POILBOUT :</u></b>	- J'ai un point d'inquiétude important sur la subvention liée à la Passerelle puisque j'ai été interpellé ce week-end par un certain nombre de membres du bureau qui m'indique que l'occupation de la Passerelle a un impact très concret sur l'association (frais de gardiennage qui s'élèvent à 4 000 HT par semaine, depuis 8 semaines).	<b><u>7 ABSTENTIONS</u></b>

**030 €**, étant donné les acomptes déjà votés lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

**DIT** que les crédits nécessaires, d'un montant de 993 030 €, seront prélevés sur le budget principal de la Ville ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières afférentes à passer avec les associations dont le montant de la subvention dépasse 23 000 €.

**Marina ANDRE :**

**Richard ROUXEL :**

**Raphaël LE MEHAUTE :**

- On apprend par la presse que désormais les revendications ne sont plus les mêmes, elles sont somme tout légitimes mais le lieu est non adapté, ce lieu doit être pleinement rendu à la culturelle

- J'entends également dire par les briochins que depuis l'occupation de la Passerelle, se tiendraient des soirées avec des prestations dites au chapeau, festives et tardives en violation du confinement et du couvre-feu, j'aimerais donc avoir un éclaircissement.

- La culture occupe une place prépondérante dans notre ville.

- Question : Étant donné la diversité de l'offre culturelle, quel serait votre projet politique culturel communautaire ?

- La culture est essentielle.

- On ne pourra pas continuer à augmenter notre soutien dans les proportions qu'il atteint aujourd'hui les années prochaines si les dynamiques et les initiatives culturelles venaient à se développer.

- C'est la question des priorités, du cap et du sens politique.

- Je ne suis pas insensible aux propos de Corentin POILBOUT, j'estime aujourd'hui que l'occupation de la Passerelle est illégitime, ce n'est ni l'espace, ni le lieu, ni le moment, je le vis comme une agression sonore et visuelle

- Il est choquant que les contribuables de Saint-Brieuc aient à payer l'occupation de la scène nationale.

- Tout le monde peut voir des revendications (droit constitutionnel) mais le droit d'occuper n'est pas légal.

- Lors du conseil d'administration, le représentant de L'État, la DRAC, a précisé que la scène nationale intéresse au + haut niveau L'État qui accorde une forte subvention mais c'est un coût énorme pour la collectivité, l'effort de l'agglomération devraient augmenter de manière significative et celui de la ville un peu réduit.

- Je crois très fort à la diffusion de la culture dans les quartiers en particulier pour faire en sorte que les jeunes et leurs parents puissent se sentir encore + citoyens et solidaires de notre collectivité et de notre communauté nationale.

		<b>Corentin POILBOUT :</b> <b>(en réponse à Romain ROLLANT)</b>	- Il ne faut pas confondre le droit de manifester et une occupation illégitime.  - On souhaite que ce lieu soit exclusivement dédié à la culture.	
<b>16 bis</b>	<b><u>Patrimoine et langues régionales– Subventions de fonctionnement et exceptionnelles 2021 – 1ère tranche</u></b>  <b>Le conseil municipal</b>  <b>DÉCIDE</b> l'attribution des subventions figurant dans le tableau annexé, représentant un montant <b>total de 1 470 150 €, avec un montant restant à verser de 993 030 €</b> , étant donné les acomptes déjà votés lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.	-	-	<b><u>7 ABSTENTIONS</u></b>
<b>17</b>	<b><u>Solidarité internationale - Subventions de fonctionnement et exceptionnelle 2021</u></b>  <b>Le conseil municipal</b>  <b>DECIDE</b> l'attribution des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles au titre des des Relations internationales » suivantes :  <b><i>Subventions de fonctionnement 2021</i></b> RESIA 3 000 € Armor Développement SAHEL 0 € Amitié Saint-Brieuc Togo 0 € Enfants du Soleil 0 € MASNAT 3 200 €  <b><i>Subventions exceptionnelles 2021</i></b> RESIA 1 500 € Les Sénégal'Breizh 0 €  <b>DIT</b> que les crédits nécessaires, pour un montant total de 7 700 €, seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 041, compte 6574.  <b>DIT</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>

	budget.			
<b>18</b>	<p><b><u>Vert le Jardin - Convention de partenariat 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>APPROUVE</b> les termes de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'animations en matière de jardinage avec l'association «Vert le Jardin» au titre de l'année 2021 et ce pour un montant de 9 000 €.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat avec l'association «Vert le Jardin».</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
<b>19</b>	<p><b><u>Environnement - Association Chats sans Toi - Subvention de fonctionnement 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 300 €</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires, d'un montant total de 300 €, seront prélevés sur le budget de la ville, chapitre 65-fonction 510-compte 6574.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
<b>20</b>	<p><b><u>Charte de désherbage des espaces communaux</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> d'adhérer au niveau 5 la charte de désherbage des espaces communaux ;</p> <p><b>INVITE</b> le maire à solliciter les subventions d'aide à l'achat de matériel de désherbage alternatif auprès de la Région et toute autre co-financeur.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>

21	<p><b><u>Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - Approbation</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>PREND ACTE</b> du bilan de la concertation préalable à la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;</p> <p><b>VALIDE</b> le projet d'AVAP tel qu'annexé à la présente délibération ;</p> <p><b>PROPOSE</b> au Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération d'approuver le projet d'AVAP de la Ville de Saint-Brieuc ;</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
22	<p><b><u>Ensemble immobilier 43 rue des Frères Le Goff – Protocole transactionnel</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> les termes du protocole transactionnel annexé à conclure avec la société dénommée SA D'HABITATION A LOYER MODERE BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE, Société Anonyme, dont le siège social est situé 9 rue du 71ème Régiment d'Infanterie à Saint- Brieuc, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, relatif à l'ensemble immobilier sis 43 rue des Trois Frères le Goff à Saint-Brieuc, cadastré AZn°258.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ce protocole transactionnel et tous actes afférents.</p> <p><b>DIT</b> que les dépenses nécessaires seront inscrites au budget de la Ville.</p>	<b><u>Corentin POILBOUT :</u></b>	<p>- J'entends que vous ne vouliez pas construire sur le site pour autant une telle décision doit se fonder sur un plan global d'aménagement de la rue des 3 frères le goff, or nous n'avons pas cette vision globale ce soir pour nous prononcer, nous devrions confronter nos idées.</p> <p>- Des logements intermédiaires étaient prévus pour donner l'accès au logement aux familles à revenus intermédiaires de dont nous avons besoin à Saint-Brieuc pour revitaliser.</p>	<b><u>1 ABSTENTION</u></b> <b><u>6 POUR</u></b>
23	<p><b><u>Rue du Moulin de Persas - Acquisition de deux parcelles en nature de voirie</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE l'acquisition :</b></p> <p>- auprès de Monsieur AVONDE Dominique et de Madame AVONDE Yolande née JEANNES, domiciliés</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>

<p>10 bis rue du Moulin de Persas à Saint-Brieuc, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, d'une parcelle cadastrée AC n°245, d'une contenance de 14 ca, sise 10 bis rue du Moulin de Persas à Saint-Brieuc, au prix d'un euro symbolique (1,00 € symbolique) net vendeur ;</p> <p>- auprès de Madame GUILLOU Michèle, née URVOY, domiciliée 12 rue du Moulin de Persas à Saint-Brieuc, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, d'une parcelle, cadastrée AC n° 249, d'une contenance de 20 ca, sise 12 rue du Moulin de Persas à Saint- Brieuc, au prix d'un euro symbolique (1,00 € symbolique) net vendeur ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de vente et tous actes afférents ;</p> <p><b>DECIDE</b> que si, à compter du 1er janvier 2023, les ventes ne pouvaient intervenir du fait des vendeurs, les présentes promesses de vente expireraient ;</p> <p><b>DECIDE</b> le classement dans le domaine public routier communal des parcelles suivantes : Référence cadastrale des parcelles Contenance des parcelles AC n° 245 14 ca ; AC n° 249 20 ca</p> <p><b>DIT</b> que les frais d'acte et de publicité foncière seront supportés par la Ville ; <b>DIT</b> que les dépenses nécessaires seront inscrites au budget de la Ville.</p>			
<p><b>24</b></p> <p><b><u>Cession de deux pavillons par Terre et Baie Habitat - Avis</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>EMET</b> un avis favorable à l'opération portée par Terre et Baie Habitat pour la cession de deux logements locatifs sociaux situés 13 rue de la Solidarité et 12 rond point de l'Aurore à Saint-Brieuc, conformément à l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>

<p><b>25</b></p> <p><b><u>Conventions de servitude avec ENEDIS</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>AUTORISE</b> ENEDIS à établir à demeure :</p> <p>– avenue Louis Aragon, chemin de la Ville Oger à Saint-Brieuc, sur les parcelles cadastrées CN 439, CN 466, CN 468, CN 470 et CN 472, dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 80 mètres ainsi que ses accessoires,</p> <p>– rues Chemin des Courses et Bougainville, à Saint-Brieuc, sur la parcelle cadastrée BS 257, dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 40 mètres ainsi que ses accessoires,</p> <p>– rue Chaptal, les Prés, à Saint-Brieuc, sur la parcelle cadastrée BW 60, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 19 mètres ainsi que ses accessoires,</p> <p>– au 119 rue du Légué à Saint-Brieuc, sur la parcelle cadastrée AW 240, dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 1 mètre, et encastrent un ou plusieurs coffrets dans un mur ainsi que ses accessoires.</p> <p><b>APPROUVE</b> les termes des conventions de servitude annexées.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous les actes afférents.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
<p><b>26</b></p> <p><b><u>Aménagements cyclables transitoires - Pérennisation</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>ENGAGE</b> la pérennisation des aménagements cyclables transitoires.</p>	<b><u>Valérie ROOS :</u></b>	- Je me questionne sur le budget consacré qui est très important, on a eu aucune visibilité, je n'ai rien contre la pérennisation mais je souhaiterais + de clarté sur le pourquoi car certains riverains n'ont pas l'air d'être concertés.	<b><u>7 ABSTENTIONS</u></b>

<p><b>VALIDE</b> le budget de l'opération « <i>pérennisation des aménagements cyclables provisoires – Liaison Cyclable Sécurisée Hopital Yves Le Foll/ Centre Ville</i> » pour un montant de <b>921 500 € hors taxes.</b></p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de financement avec l'AFITF ;</p> <p><b>PREND ACTE</b> de la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à Investissement Local – Priorité 3 (DSIL) d'un montant de 276 435 € ;</p> <p><b>PREND ACTE</b> du calendrier prévisionnel des travaux.</p>	<p><b><u>Valérie ROOS :</u></b> <b>(en réponse à B.CLAESSENS)</b></p> <p><b><u>Richard ROUXEL :</u></b></p>	<p>- Mme CLAESSENS, vous parliez de la logique que vous aviez eu mais j'ai le sentiment que vous parlez de votre logique, que faites-vous de la logique des habitants de Saint-Brieuc qui ne sont pas forcément en accord avec vous ? il n' y a finalement pas de concertation.</p> <p>- Je me félicite de cette extension du domaine cyclable sur la ville, du plan de financement et de la recherche active de subventions.</p> <p>- Pour rebondir sur les propos de Valérie, je pense que la démocratie participative n'est quand même pas incompatible à ce point avec notre démocratie représentative, un projet municipal se discute et se présente. La concertation doit également associer l'ensemble des conseillers municipaux.</p>	
<p><b>27</b></p> <p><b><u>TEO 3 Section Saint-Jouan / Pablo Neruda - Intervention préalable sur les réseaux secs</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>APPROUVE</b> les travaux d'éclairage, ainsi que d'effacement des réseaux aériens menés de manière préparatoire aux aménagements du projet Transport Est-Ouest 3ème phase sur la rue Théodule Ribot et le boulevard de l'Atlantique ;</p> <p><b>PRECISE</b> que la participation prévisionnelle de la Ville, pour l'ensemble des travaux d'effacement des réseaux aériens et d'installation de l'éclairage public du projet Transport Est-Ouest phase 3B sur la rue Théodule Ribot et le boulevard de l'Atlantique, s'élèvent à 460 000€HT soit 552 000€TTC, répartis comme suit : 50 000€HT pour l'effacement des réseaux de télécommunication, 220 000€HT pour l'effacement des réseaux électriques et 190 000€HT (déduction à faire suivant participation du SDE) pour le projet d'éclairage public ;</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget primitif pour 2021, pour la première partie et à inscrire, pour la seconde partie, dans le budget primitif pour 2022.</p>	-	-	<p><b><u>7 POUR</u></b></p>



28	<p><b><u>Commission de Résolution Amiable (accompagnement des travaux du projet Transport Est Ouest - phase 3) - Désignation de représentants de la Ville</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> de désigner Blandine CLAESSENS et Nicolas NGUYEN afin de représenter la Ville au sein de Commission de Résolution Amiable instituée par Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre du projet Transport Est Ouest - 3ème phase, ainsi que Stéphane L'HER et Yldiz ASLAN en qualité de suppléants.</p>	<p><b><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></b></p> <p><b><u>Richard ROUXEL :</u></b></p>	<p>- Les formulaires qui sont proposés par l'agglomération sont extrêmement compliqués (dossier de 13 pages à remplir).</p> <p>- Il y aurait besoin, en plus de cette commission, d'un accompagnement des petits commerçants (exemple actuellement rue Théodule Ribot).</p> <p>- Je m'étonne que la représentation soit fermée à la majorité car nous sommes également interpellés par des commerçants sur des sujets irritants du quotidien.</p>	<p><b><u>7 POUR</u></b></p>
29	<p><b><u>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des Copropriétés dégradées et fragiles – Convention intermédiaire d'Opération avec Saint-Brieuc Armor Agglomération</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>APPROUVE</b> les termes de la convention intermédiaire d'OPAH copropriétés à conclure avec Saint-Brieuc Armor Agglomération,</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à contractualiser aux côtés de Saint-Brieuc Armor Agglomération la convention d'OPAH intermédiaire ci-annexée,</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à diligenter toute action nécessaire pour mener à bien cette opération,</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 824, compte 20422 (sous-compte 11594).</p>	-	-	<p><b><u>7 POUR</u></b></p>
30	<p><b><u>Plan de prévention du bruit dans l'environnement – Opérations isolation acoustique des façades – Subvention des travaux – 2 rue de Brest – avenant n° 1</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p>	-	-	<p><b><u>7 POUR</u></b></p>

	<p><b>DONNE</b> son accord à l'attribution d'une subvention complémentaire de 916,57 € à la SARL SAINT PIERRE pour les 4 logements sis 2 rue de Brest – Place Saint Pierre portant ainsi le montant total de la subvention à 10 408,20 €.</p> <p><b>APPROUVE</b> les termes de l'avenant n° 1 à la convention de financement relative à l'exécution des travaux pour le 2 rue de Brest - Place Saint Pierre.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer l'avenant à la dite convention annexé.</p>			
31	<p><b><u>Compagnons Bâisseurs de Bretagne - Expérimentation Auto réhabilitation accompagnée - Subvention</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association des Compagnons Bâisseurs de Bretagne pour la poursuite des actions sur l'habitat pour la réalisation de 3 chantiers dans le parc locatif public non situé en quartier prioritaire,</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville au chapitre 65 – compte 6574 - fonction 824 du budget de la Ville.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
32	<p><b><u>Action coeur de ville - Campagne de ravalement - Subventions de travaux - 2 dossiers</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> d'attribuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une subvention d'un montant de 12 000 € au titre de la campagne de ravalement au gérant de la SCI INTERSTALL pour les travaux réalisés sur la façade de l'immeuble sis 6 rue de la Gare à Saint-Brieuc.</li> <li>- une subvention d'un montant de 5 922,75 € au titre</li> </ul>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>

	<p>de la campagne de ravalement pour les travaux à réaliser sur la façade au syndic de copropriété de l'immeuble sis 53 rue Saint Guillaume à Saint-Brieuc.</p> <p><b>DIT</b> que les versements des subventions sont subordonnés à la réalisation des travaux conformes aux prescriptions des autorisations délivrées.</p> <p><b>APPROUVE</b> les termes des conventions de financement et de suivis de travaux ci-annexées.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer les-dites conventions.</p>			
33	<p><b><u>Patrimoine - Valorisation touristique et patrimoniale du territoire - Convention avec l'université Rennes 2 - Année universitaire 2020-2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>APPROUVE</b> le principe de ce partenariat et les termes de la convention annexée ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ladite convention.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
34	<p><b><u>Conservatoire – École de musique de Centre-Armor – Ecole de musique de Saint-Quay-Portrieux et les Musiciens intervenants - Avenant de prorogation à la convention de service avec Saint-Brieuc Armor Agglomération pour une équipe mutualisée de direction</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>APPROUVE</b> le principe de cette convention</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
35	<p><b><u>Personnel - Tableau des effectifs au 1er juin 2021</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE la transformation de :</b></p> <p>- un poste de catégorie C, filière administrative (<b>assistante du Maire</b>) en un poste de catégorie B, filière administrative, dans le cadre d'emplois</p>	<b><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></b>	- La création du poste supplémentaire dans la police municipale a-t-il un lien avec l'abandon de la vidéoprotection ?	<b><u>7 ABSTENTIONS</u></b>

	<p>des rédacteurs,</p> <p><b>DECIDE</b> les modifications suivantes (voir tableau annexé)</p>			
<b>36</b>	<p><b><u>État d'urgence Sanitaire - Confinement Avril 2021 – Mesures concernant le Stationnement</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'accès gratuit au parking de Gouédic jusqu'à la fin du confinement pour les résidents justifiant d'un chômage partiel ou exerçant leurs fonctions en télétravail du fait du confinement,</p> <p><b>DECIDE</b> de répondre favorablement aux demandes de remboursement des commerces ayant dû fermer pendant le confinement, selon les modalités décrites.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
<b>37</b>	<p><b><u>Stationnement - Modalités de remboursement des abonnements</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> d'adopter les règles de remboursement des abonnements sur voirie et dans les parkings selon les modalités précisées.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
<b>37 bis</b>	<p><b><u>Commerces – Aides exceptionnelles aux entreprises dans le cadre de la crise COVID-19</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'exonération exceptionnelle des redevances pour l'occupation du domaine public par les terrasses (hors terrasses fermées), les chevalets et les étals pour 2021,</p> <p><b>DECIDE</b> d'autoriser l'extension à titre gratuit des terrasses sur le domaine public ;</p> <p><b>DECIDE</b> l'exonération des 5 premiers mois du loyer de la brasserie l'Expo</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>

<b>38</b>	<p><b><u>Tarifs - École des Beaux-Arts - Année scolaire 2021 - 2022</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>ADOPTÉ</b> les dispositions tarifaires concernant les droits d'inscription à l'École des Beaux- Arts Émile Daubé pour l'année scolaire 2021 / 2022 telles que figurant au tableau annexé.</p> <p><b>DÉCIDE</b> que ces dispositions tarifaires seront applicables à partir du 1er juillet 2021.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>
<b>39</b>	<p><b><u>Tarifs – Conservatoire Musique, Danse, Théâtre – Année scolaire 2021-2022</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>ADOPTÉ</b> les dispositions tarifaires concernant les droits d'inscription au Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique pour l'année scolaire 2021-2022, telles que figurant dans le tableau annexé.</p> <p><b>DÉCIDE</b> que ces dispositions tarifaires seront applicables à partir du 1er juillet 2021.</p>	-	-	<b><u>7 POUR</u></b>

